

serions des plus heureux de pouvoir toucher 60 cents le boisseau, car ce prix nous permettrait de réaliser un bénéfice de 20 à 30 cents le boisseau. M'est avis, cependant, que les délibérations de la conférence Bracken de l'Ouest servent à démontrer que les frais de production sont de beaucoup supérieurs à 30 ou 40 cents.

J'aimerais aborder un aspect quelque peu différent de cette question. A la page 151 des délibérations, il est fait allusion au coût de production d'un même nombre de boisseaux par acre. J'y lis ce qui suit:

Sur la base d'un rendement moyen de 20 boisseaux de blé à l'acre, de 1918 à 1930, dans les plaines des environs de Regina et de la région de Rosetown, les frais de production sont d'environ 55 cents le boisseau sur les fermes d'une demi-section, de 44 cents le boisseau sur les fermes d'une section et de 34 cents le boisseau sur les fermes de deux sections exploitées à l'aide de camions, de tracteurs et de moissonneuses-batteuses. Cette ferme mécanisée de deux sections constitue l'unité de production fromentière la plus efficace qu'il soit possible d'établir. Ce degré d'efficacité ne se rencontre probablement que dans 1 p. 100 des fermes de l'Ouest.

Si l'on en juge par cette déclaration, le ministre de l'Agriculture avait tort dans une mesure de 99 p. 100 puisque 1 p. 100 seulement des fermes de l'Ouest pourraient permettre de produire le blé au coût de 34 cents le boisseau. D'après les statistiques fournies par le professeur Hope, les chiffres relatifs au coût de production, pour une demi-section, cités par le ministre, étaient inexacts dans la mesure de 27 p. 100. Il s'est trompé de 99 p. 100 dans sa déclaration générale, et de 27 p. 100 dans la limite du prix.

La déclaration ajoute que dans la région de Wellington le rendement moyen a été de 13.6 boisseau à l'acre et le coût par boisseau de 71 cents sur les fermes d'une demi-section et de 50 cents sur les fermes d'une section. Dans la région de Gravelbourg, le rendement moyen s'est établi à 13 boisseaux à l'acre et le coût de production à 70 cents le boisseau sur les fermes d'une demi-section et à 50 cents sur les fermes d'une section. Evidemment, cela n'inclut pas le service de la dette. Rappelons-nous que l'on ne paierait de prime dans aucun des cas que je viens de mentionner. Sous le régime du plan à base de primes, le cultivateur ne doit produire que douze boisseaux à l'acre, alors que dans ce cas-ci la moyenne est de treize boisseaux à l'acre. Si le prix moyen n'était que de 70 cents le boisseau f.à.b., Fort-William, le cultivateur ne récupérerait pas ses frais de production, tant s'en faut. Si nous tenons compte des charges de la dette, la situation s'aggrave: un cultivateur ne pourrait acquitter ses frais de production ni rem-

boursier ses dettes. Il ne saurait, tout au plus, que payer la moitié des uns et des autres. Le ministre de l'Agriculture a beau affirmer que le cultivateur n'a qu'à attendre une bonne récolte se vendant à des prix élevés, vu les cours des six dernières années, il est évident que les frais des dettes agricoles vont atteindre un tel niveau qu'il faudra un nombre égal d'années pour les acquitter. Par malheur, nous avons rarement une bonne récolte se vendant à des prix élevés, et ces récoltes ne se renouvellent pas assez souvent pour permettre aux cultivateurs de les liquider.

Le Gouvernement m'a étonné en réduisant de 80c. à 60c. le prix garanti. A l'égard de la commission du blé, il l'a relevé de 60 à 70c., mais n'oublions pas le bill n° 82 que nous avons adopté hier et qui prévoit un versement initial de 60c. seulement aux syndicats. A mon sens, nous préparons les voies à la disparition de la commission du blé. C'est le but que paraît se proposer le ministre de l'Agriculture. La commission disparue, la loi n'autorisera plus qu'un versement initial de 60c. aux syndicats. Nous nous retrouverons dans l'état qui a précédé le remaniement de ce dernier bill. Se rendant compte que notre Gouvernement réactionnaire ne veut pas garantir un prix se rapprochant du coût de production, l'opinion publique, dans l'Ouest, s'est ralliée en définitive au vœu exprimé par la conférence Bracken visant à la fixation d'un prix de 80c. Ces gens ne sont aucunement persuadés que les frais de production se trouveront ainsi assurés, mais ils comprennent que, dans l'impossibilité d'atteindre son objectif, il est conforme aux bonnes méthodes stratégiques de consolider ses positions afin de s'y maintenir. Voilà pourquoi, l'Ouest s'est rallié aux vœux de la conférence Bracken. Mes honorables collègues ne l'ignorent pas, cette conférence se composait d'hommes bien représentatifs de l'Ouest, c'est-à-dire d'agriculteurs, d'hommes d'affaires et de commerçants de céréales. Ayant procédé à l'examen sans doute le plus approfondi auquel ait jamais été soumise cette question, elle en est venue à la conclusion que, pour éviter le désastre, il importe de maintenir le prix à 80c. au moins le boisseau. Malgré la preuve faite, le Gouvernement se propose de saboter l'agriculture en laissant tomber le prix au-dessous du niveau maintenu durant les années de crise 1930 à 1933, puisque le prix moyen, ces années-là, a été de 43c. le boisseau. Le blé se vendant 60c. le boisseau à Fort-William, la moyenne serait inférieure à ce chiffre.

L'hon. M. GARDINER: Le prix moyen des trois dernières années s'établit à 89c.